



## Rachat de soulte/ séparation avec 33.47% et 66.573%

Par **Vanille880**, le **19/03/2016** à **08:14**

Bonjour,

Un de mes proches se sépare et la question du partage de l'appartement pose problème. Le prix de l'appartement a été fixé d'un commun accord 368 000€

Je relais sa question :

Nous avons acheté en commun un appartement en mai 2009. Nous ne sommes ni marié, ni pacsé

Mr avait mis un apport de 107 787,50 €

Moi-même 24 287,50 €

Nous avons un crédit en cours de 125 000€ à 50% chacun:

Aujourd'hui il reste 62 610,48 € (31 305,24 € + 31 305,24 €) de capital restant dû.

Sur l'acte il est noté la côte part de :

Pour Mr 66.53%

Pour moi 33.47%

Ce pourcentage a été calculé en considérant l'apport de chacun et le crédit payé à 50% chacun

Nous avons fixé un prix de 368 000€

Pouvez-vous me donner le mode de calcul

Merci d'avance